

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officiel des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 078-22

Le 7 juillet, 2022

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
Produits forestiers Résolu Inc. (RFP)
Fusion**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que le 6 juillet 2022, Le Groupe Papier Excellence, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive Corporation Domtar (« Domtar »), fabricant mondial diversifié de pâtes et de papiers spécialisés, d'impression, d'écriture et d'emballage, et Produits forestiers Résolu Inc. (« Résolu ») (NYSE : RFP) (TSX : RFP), société mondiale de produits forestiers, ont conclu une convention aux termes de laquelle Domtar fera l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de Résolu.

L'opération sera réalisée par voie de fusion entre Résolu et une filiale nouvellement créée de Domtar, prévoyant la conversion de chaque action ordinaire de Résolu en un droit de recevoir 20,50 \$ US par action ainsi qu'un droit conditionnel à la valeur (« DCV ») donnant droit au porteur à une partie des remboursements futurs de dépôts de droits sur les bois d'œuvre résineux. Chaque action, sur la base pleinement diluée à la date de la clôture, donnera droit à un DCV. Les DCV ne seront pas négociables et seront soumis à des interdictions de transfert.

La clôture de l'opération devrait avoir lieu le plus tôt possible après l'obtention des approbations des actionnaires et réglementaires et la satisfaction des autres conditions de clôture usuelles; la clôture est actuellement prévue au cours du premier semestre de 2023.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Antonio Discenza
Directeur, opérations de négociation des produits dérivés